

SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DE LANGUE FRANÇAISE DE BERNE
(SELF)

LA SELF

se présente



ECLF, JUPITERSTRASSE 2, 3015 BERNE

Oct 2004

LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DE LANGUE FRANÇAISE

La *Société de l'Ecole de Langue Française* (SELF) est une association apolitique et non confessionnelle qui regroupe les parents d'élèves, les enseignants et les amis de l'école.

Historique

C'est elle qui a fondé - en 1944 - l'Ecole de Langue Française (ECLF). Elle en était l'organe directeur. Sa mission était de soutenir et d'aider cette institution si singulière (diversité culturelle, brièveté du séjour, absence de soutien communal, etc.). Son rôle a changé depuis la cantonalisation, en 1982, mais il reste très important pour l'avenir de l'école.

Objectifs

Selon les termes de ses statuts, la SELF veille en premier lieu à assurer la permanence d'un enseignement en français à Berne, auquel doivent avoir accès tous les enfants d'expression française résidant dans la ville fédérale et sa proche région. Il n'est pas demandé d'écolage aux parents des enfants qui fréquentent l'ECLF. L'école est subventionnée par la Confédération, le Canton la Ville de Berne et les communes avoisinantes. Il s'agit là d'une tâche prioritaire qui mobilise en tout temps les efforts de la Société.

La SELF est au cœur de toutes les activités parascolaires proposées au sein de l'école :

Crèche "Les Gardénias"

Jupiterstrasse 45, tél. 031 941 23 23

Cette crèche, gérée par la SELF, est située non loin de l'ECLF. Subventionnée par le canton.

Pré-jardin d'enfants

Installé dans le bâtiment de l'école, tél. 031 941 02 66.

La fréquentation ne donne aucun droit particulier à une admission ultérieure à l'ECLF. Celle-ci reste soumise aux conditions fixées par le canton. Financement exclusivement parental.

L'Accueil

Prend en charge, sur demande des parents, les enfants qui ne peuvent rentrer chez eux après l'école. Il y a un goûter et les enfants peuvent jouer et faire leurs devoirs sous surveillance. L'Accueil est réservé aux enfants de la 1^{ère} à la 4^{ème} année. Il est subventionné par les oeuvres sociales.

Un service d'Accueil matinal est également proposé de 8h15 à 9h aux enfants de 1^{ère} année, avec participation financière des parents.

Surveillance des élèves à la pause de midi

La SELF finance la surveillance du repas à la cantine par les élèves les plus âgés (9^{ème}). Pour les enfants du jardin d'enfants jusqu'à la 4^{ème} année, cette surveillance est confiée aux responsables de l'Accueil.

Service des devoirs surveillés

Ce service, assuré par 2 enseignants, est proposé aux élèves des 5^{ème} et 6^{ème} primaires. Un groupe de gestion en assume la conduite. Une participation financière est demandée aux parents. Ce service s'autofinance et la SELF exerce sa surveillance.

Conférences

Des conférences-débats sont proposées régulièrement aux parents d'élèves, membres ou non de la SELF, sur des sujets touchant à l'éducation, à l'instruction ou à la formation des enfants etc..

Participation à la vie de l'école

Les parents et amis de l'ECLF sont invités à participer à la fête de fin d'année scolaire, organisée par la SELF.

Le bénéfice retiré de cette fête est intégralement utilisé pour financer des activités parascolaires.

Autres activités

La SELF participe aux activités parascolaires telles que camps de ski, semaines vertes, courses d'école et/ou voyages de fin d'année, excursions diverses, visites d'expositions culturelles et/ou de musées etc. La SELF finance aussi le fonds bibliothèque scolaire.

Comité de Parents

La SELF soutient les activités du Comité de Parents en versant une allocation annuelle de fonctionnement.

La SELF joue, auprès des oeuvres sociales du canton, le rôle officiel et indispensable d'INTERLOCUTEUR ADMINISTRATIF pour les organismes parascolaires qu'elle gère entièrement.

La SELF a également pour but de promouvoir de bonnes relations entre parents d'élèves, enseignants et responsables de l'école. A cet effet, chaque année (généralement dans le courant du mois de septembre), la SELF convie à une petite réception les parents des nouveaux élèves ainsi que les responsables de l'école pour un premier contact et une information générale.

De même, une fois par année, la SELF réunit les enseignants et les membres de la commission scolaire, ainsi que les membres de son Comité pour aborder, à bâtons rompus, préoccupations et objectifs de l'école.

La SELF est représentée à la commission scolaire et est invitée à participer aux séances du Comité des parents.

Deux représentants de ce dernier siègent, avec droit de vote, au Comité de la SELF.

Enfin, la SELF encourage les activités culturelles, sociales et sportives en faveur de l'école, soit en organisant elle-même de telles activités, soit en les finançant, soit en prenant en charge, en cas de nécessité, la participation financière des parents qui ne peuvent l'assumer.

Cotisations

Comme toute association, la SELF demande une cotisation à ses membres. Celle-ci s'élève à 20 francs par année, un montant bien modeste au vu de l'activité bénévole de la SELF et des buts qu'elle vise...

A noter que les membres de la SELF bénéficient de réductions pour certaines activités, notamment les cours extrascolaires proposés par le comité de parents par exemple.



C'est grâce au bénéfice réalisé lors d'une fête de l'école que la SELF a pu acquérir ce toboggan destiné aux élèves les plus jeunes de l'école.